

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



### INITIEE PAR NINA

#### INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE EUROMEDIS GROUPE



Le présent document relatif aux Autres Informations de la société EUROMEDIS GROUPE a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 17 janvier 2017 conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société EUROMEDIS GROUPE.

Le présent document Autres Informations complète la note en réponse relative à l'offre publique d'achat initiée par NINA sur les titres EUROMEDIS GROUPE, visée par l'AMF le 17 janvier 2017, sous le numéro 17-019, en application d'une décision de conformité du même jour (la « Note en Réponse »).

Le présent document et la note en réponse établis par EUROMEDIS GROUPE sont disponibles sur le site Internet de la société EUROMEDIS GROUPE ([www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr)) ainsi que sur celui l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Des exemplaires du présent document et de la note en réponse sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès d'EUROMEDIS GROUPE.

Le présent document incorpore par référence le Document de Référence de la société EUROMEDIS GROUPE, enregistré par l'AMF le 27 octobre 2016 sous le numéro R.16-074 ainsi que le Rapport Financier Annuel au 31 juillet 2016.

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

## Table des matières

1. PREAMBULE .....	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....	4
3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	4
3.1. Informations relatives au capital social : .....	4
3.2. Déclarations de franchissements de seuils :.....	5
3.3. Actionnariat de la Société à la date d'établissement du présent document : 6	
3.4 Modifications anticipées de la Gouvernance :.....	7
4. COMMUNIQUES DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	7
5. PRINCIPAUX RISQUES SURVENUS DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	8
6. PROCEDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE .....	8
7. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE A VENIR .....	8
8. ATTESTATION DU RESPONSABLE .....	8
9. ANNEXE – COMMUNIQUES .....	9

## 1. PREAMBULE

En application de l'article L.433-1 du Code monétaire et financier et conformément au titre III du livre II et en particulier aux dispositions des articles 231-1 et 232-1 du règlement général de l'AMF, NINA, société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 euros, dont le siège social est situé 331 route des courses, 84300 CAVAILLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 799 149 752 (l'« **Initiateur** » ou « **NINA** »), a déposé le 14 décembre 2016 un projet d'Offre Publique d'achat auprès de l'AMF par lequel elle a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de la société EUROMEDIS GROUPE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5.981.942 euros dont le siège social est situé Zone Artisanale de la Tuilerie 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés Beauvais sous le numéro 407 535 517 (« **EUROMEDIS GROUPE** » ou la « **Société** »), d'acquérir la totalité de leurs Actions au prix de 7,01 euros par Action (coupon de 0,09 euros par action<sup>1</sup> détaché) (le « **Prix de l'offre** ») payable exclusivement en numéraire.

Les actions d'EUROMEDIS GROUPE sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000075343 et le mnémonique EMG (les « **Actions** »).

NINA est une société holding de droit français, contrôlée par la société anonyme GST Investissements, elle-même contrôlée par la Famille Tramier. La participation dans le capital d'EUROMEDIS GROUPE constitue le principal actif de NINA.

L'Offre vise la totalité des Actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, soit un nombre total maximum de 2.111.431 actions de la Société, représentant 70,59 % du capital et 58,53 % des droits de vote<sup>2</sup>.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Portzamparc Société de Bourse qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale régie par les articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

En application de l'article 231-9 du règlement général de l'AMF, l'Offre sera caduque si à sa date de clôture, l'Initiateur ne détient pas un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société supérieure à 50 %.

<sup>1</sup> Montant qui sera proposé à Assemblée générale mixte d'Euromedis Groupe du 26 janvier 2017 et mis en paiement le 03 février 2017.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 2.990.971 actions représentant 4.199.656 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

## **2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société EUROMEDIS GROUPE, au sens de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et de l'article 6 de son instruction n°2006-07, figurent dans le document de référence d'EUROMEDIS GROUPE pour l'exercice social clos le 31 juillet 2016 intégrant également les comptes semestriels au 31 janvier 2016, et enregistrés par l'AMF sous le numéro R.16-074 le 27 octobre 2016 (le « Document de Référence »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le Document de Référence est disponible sur les sites Internet de la Société ([www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenu sans frais sur simple demande auprès d'EUROMEDIS GROUPE.

Le présent document intègre par référence le Document de Référence.

Le rapport annuel 2017 relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2016 est disponible sur les sites Internet de la Société ([www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenu sans frais sur simple demande auprès d'EUROMEDIS GROUPE.

Le présent document intègre par référence le Rapport Annuel.

Les informations relatives aux évènements significatifs postérieurs au dépôt du Document de Référence, référencées dans le présent document et dans le communiqué de presse publié et mis en ligne par EUROMEDIS GROUPE, sont reproduites ci-après.

Le présent document vise ainsi à mettre à jour les éléments significatifs de l'information périodique et permanente de la Société publiés au cours de l'exercice, et constitue donc un complément des informations déjà décrites dans les documents référencés ci-dessus.

## **3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE**

Depuis la date de dépôt du Document de Référence auprès de l'AMF, les évènements significatifs intervenus ont été les suivants :

### **3.1. Informations relatives au capital social :**

A la date d'établissement du présent document, le capital social s'élève à 5.981.942 Euros, divisé en 2.990.971 actions de 2 Euros chacune, entièrement libérées.

Ces 2.990.971 actions représentent 4.199.656 droits de vote bruts et 4.172.496 droits de vote nets.

L'écart entre le nombre d'actions et les droits de vote résulte de l'existence d'un droit de vote double, et l'écart entre le nombre de droits de vote bruts et le nombre de droits de vote nets correspond au nombre d'actions auto-détenues.

### 3.2. Déclarations de franchissements de seuils :

Depuis la publication du dernier Document de Référence, la Société a été notifiée des déclarations de franchissement de seuils suivants :

- En date du **08 novembre 2016**, la société **IDIA DEVELOPEMENT** a déclaré à titre de régularisation avoir franchi à la hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir à cette date 187.812 actions EUROMEDIS GROUPE, représentant 6,28 % du capital et 5,63 % des droits de vote de la Société<sup>1</sup> ;

Dans le même temps, la société **CREDIT AGRICOLE AGROALIMENTAIRE** a déclaré à titre de régularisation avoir franchi à la baisse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir, depuis cette date, aucune action de la Société.

Au final, la société CREDIT AGRICOLE SA n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, par l'intermédiaire de la société IDIA DEVELOPEMENT, qu'elle contrôle, 187.812 actions EUROMEDIS GROUPE, représentant 6,28 % du capital et 5,63 % des droits de vote de la Société<sup>1</sup>.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions et d'acquisitions d'actions de la Société hors marché.

- En date du **06 décembre 2016**, la société **NINA** a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 30 % et 1/3 des droits de vote de la Société et détenir 879.540 actions EUROMEDIS GROUPE, représentant 29,41 % du capital et 41,47 % des droits de vote de la Société<sup>2</sup>.  
Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.
- En date du **09 décembre 2016**, la société **RMC** a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 15 % des droits de vote de la Société et détenir individuellement 541.360 actions EUROMEDIS GROUPE, représentant 18,10 % du capital et 12,89 % des droits de vote de la Société<sup>2</sup>.  
Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation des droits de vote de la Société.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 2.990.971 actions représentant 3.337.523 droits de vote, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 2.990.971 actions représentant 4.199.656 droits de vote, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

- En date du 14 décembre 2016, la société **IDIA**, agissant pour le compte du fonds **FIA IDIA DEVELOPPEMENT**, a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 5 % des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte dudit fonds, 187.812 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 6,28 % du capital et 4,47 % des droits de vote de la Société<sup>2</sup>.  
Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation des droits de vote de la Société.

### 3.3. Actionnariat de la Société à la date d'établissement du présent document :

	Capital		Droits de vote en AGO <sup>3</sup>	
	Nbre d'actions	%	Nbre de DDV	%
Jean-Pierre Roturier	52 932	1,77%	105 864	2,52%
Danielle Roturier	218 620	7,31%	437 240	10,41%
RMC	541 360	18,10%	541 360	12,89%
Mathieu Roturier	28 260	0,94%	28 260	0,67%
Camille Roturier	12 510	0,42%	12 510	0,30%
<b>Usufruit</b>				
<i>Jean-Pierre Roturier</i>	37 500	0,00%	75 000	1,79%
<i>Danièle Roturier</i>	37 500	0,00%	75 000	1,79%
<b>Nue-Propriété</b>				
<i>Mathieu Roturier</i>	37 500	1,25%	0	0,00%
<i>Camille Roturier</i>	37 500	1,25%	0	0,00%
<b>Sous total Famille Roturier</b>	<b>928 682</b>	<b>31,05%</b>	<b>1 275 234</b>	<b>30,37%</b>
NINA	879 540	29,41%	1 741 673	41,47%
IDIA	187 812	6,28%	187 812	4,47%
Picardie Investissement	8 572	0,29%	8 572	0,20%
<b>Sous total Investisseurs</b>	<b>1 075 924</b>	<b>35,97%</b>	<b>1 938 057</b>	<b>46,15%</b>
Public	960 999	32,13%	960 999	22,86%
Auto-contrôle	25 366	0,85%	25 366	0,60%
<b>Sous total Public</b>	<b>986 365</b>	<b>32,98%</b>	<b>986 365</b>	<b>23,49%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 199 656</b>	<b>100,00%</b>

RMC est une société civile détenue par la famille ROTURIER à 100 %. IDIA est une filiale du Groupe CREDIT AGRICOLE.

Il n'existe aucune action gratuite en cours de période d'acquisition ou de conservation ni aucun droit, option, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autres que les Actions de la Société.

<sup>3</sup> La répartition des droits de vote pour les actions démembrées est définie par l'article 12.3 des statuts d'EUROMEDIS GROUPE qui spécifie que le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires, sauf accord contraire des parties, inexistant à ce jour.

### **3.4 Modifications anticipées de la Gouvernance :**

A ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER,
- Monsieur Jacques FRUCHET,
- Monsieur Bernard HEURTIER.

Monsieur Jean-Pierre ROTURIER est Président du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé des deux membres suivants :

- Madame Danielle ROTURIER,
- Monsieur Mathieu ROTURIER.

Madame Danielle ROTURIER est Président du Directoire.

Lors de la prochaine Assemblée Générale en date du 26 janvier 2017, la nomination de trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance sera proposée aux actionnaires :

- La société G.S.T. INVESTISSEMENTS (G.S.T.I.), société anonyme au capital de 56.100.000 Euros, dont le siège social est 37 rue des Mathurins à PARIS 8ème, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 349 189 860, représentée par Monsieur Georges TRAMIER,
- La société KELLY, société par actions simplifiée au capital de 122.000 Euros, dont le siège social est Chemin Saint Lambert – Actiparc II bât. E – 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 067 800 946, représentée par Madame Marion TRAMIER,
- La société NINA, société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 Euros, dont le siège est 331 route des Courses – 84300 CAVAILLON, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 799 149 752, représentée par Monsieur Joseph ASSELIN.

L'Initiateur a fait part de son intention de prendre la majorité au Conseil de Surveillance en ramenant le nombre des membres à 5, étant précisé que Monsieur Jean-Pierre ROTURIER conservera la présidence du Conseil de Surveillance.

Dans le même temps, les membres du Directoire et son Président, Madame Danielle ROTURIER, seront confirmés, l'Initiateur entendant continuer à s'appuyer sur les compétences des membres existants du Directoire.

## **4. COMMUNIQUES DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE**

La Société publie ses communiqués de presse en ligne sur son site internet [www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr), lesquels sont reproduits ci-après au point 9. Annexe, à savoir :

- 28 novembre 2016 : résultat annuel
- 06 décembre 2016 : communiqué de la société NINA
- 15 décembre 2016 : CA du 1<sup>er</sup> Trimestre de l'exercice 2016/2017

- 02 janvier 2017 : bilan annuel du contrat de liquidité
- 04 janvier 2017 : projet de note en réponse au projet d'OPA initié par NINA

## **5. PRINCIPAUX RISQUES SURVENUS DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE**

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun risque significatif nouveau n'est survenu depuis l'établissement du Document de Référence, non plus que depuis l'établissement du rapport annuel joint en Annexe au présent document.

## **6. PROCEDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'établissement du présent document, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'entreprise

## **7. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE A VENIR**

La prochaine communication financière résultant du calendrier de communication financière existant au jour du présent document est prévue fin mars 2017 pour le CA du 2<sup>ème</sup> trimestre et le résultat semestriel de l'exercice 2016/2017.

## **8. ATTESTATION DU RESPONSABLE**

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 janvier 2017 et qui incorpore par référence le Document de Référence enregistré auprès de l'AMF le 27 octobre 2016 sous le numéro R.16-074 et le rapport annuel au 31 juillet 2016, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et par son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat initiée par NINA et visant les titres de la société EUROMEDIS GROUPE. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. »

**Le 17 janvier 2017**  
**Mme Danielle ROTURIER**  
**Président du Directoire**



## 9. ANNEXE – COMMUNIQUES



Paris, le 28 Novembre 2016

### Résultats 2015/2016

Les comptes présentés ont été arrêtés par Le Directoire le 24/10/16 et ont été audités par les Commissaires aux Comptes.

En millions d'euros	31/07/2014	31/07/2015	31/07/2016
Chiffre d'affaires consolidé	71,45	71,19	73,2
<b>Marge brute</b>	<b>30,98</b>	<b>29,52</b>	<b>27,2</b>
En % CA	42,4%	41,5%	37,2%
<b>EBITDA<sup>(*)</sup></b>	<b>5,80</b>	<b>4,05</b>	<b>3,10</b>
En % CA	7,9%	5,7%	4,2%
<b>Résultat opérationnel<sup>(**)</sup></b>	<b>4,09</b>	<b>3,49<sup>(***)</sup></b>	<b>1,43</b>
En % CA	5,6%	4,9%	2,0%
Charges financières	0,41	0,35	0,29
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2,60</b>	<b>2,47<sup>(***)</sup></b>	<b>1,00</b>
En % CA	3,6%	3,5%	1,4%
Capitaux propres	25,6	28,6	28,8
Gearing en %	36%	25%	26%

(\*) Inklus la quote-part des résultats mis en équivalence - (\*\*) 2,40 M€ avant impact de la cession de Pharmareva - (\*\*\*) 1,39 M€ avant impact de la cession de Pharmareva

Alors que le chiffre d'affaires consolidé progresse de 3,2% sur l'exercice (retraité de DR), la marge brute s'établit à 27,2 M€ et le résultat opérationnel ressort à 1,43 M€ contre respectivement 29,5 M€ et 2,40 M€ (retraité de la cession de Pharmareva) sur l'exercice précédent. Cette évolution résulte :

- D'un effet dollar moins favorable sur la période, bien que restant positif,
- D'éléments non récurrents, avec notamment un don de stocks pour 350 K€,
- De coûts de départ pour 330 K€ chez PARAMAT.

Globalement le résultat net ressort positif à 1 M€ soit une marge nette de 1,4 % (soit 0,34 €/action), contre 1,39 M€ sur 2014/15, retraité de la cession de Pharmareva sur 2015.

#### **Activité Produits à Marque Propre (61,3% CA)**

Le chiffre d'affaires de l'activité s'établit à 45,1 M€ contre 43,6 M€ sur 2014/15 en croissance de 3,45% et ce, en dépit d'effets prix défavorables avec la répercussion des baisses de prix matières.

La marge brute des Laboratoires EUROMEDIS ressort à 30,55 %, suite à un don de stocks de 350 K€, contre 35,6 % sur 2014/15, tandis que le résultat opérationnel s'inscrit à 2,6 M€ contre 3,0 M€. Le résultat net s'établit à 1,7 M€ contre 2,1 M€ sur 2014/15.

Cette performance résulte d'une part:

- D'un effet de couverture de change positif mais moindre que sur l'exercice précédent,
- D'une pression sur les prix de vente, liée à la nouvelle concentration des marchés hospitaliers publics,
- D'une baisse importante des coûts logistiques.

### **Activité Vente/Location (38,7% CA)**

Le chiffre d'affaires de la Distribution ressort en hausse globalement de 3% par rapport à l'exercice précédent, pour autant le résultat opérationnel de la division affiche une nouvelle perte de -1,47 M€ (dont 330 K€ de charges non récurrentes) contre -1,16 M€ sur 2014/15 :

- MEDICAL CENTER, avec un chiffre d'affaires de 3,4 M€, est en progression de 50% et affiche un résultat à l'équilibre pour sa 2<sup>ème</sup> année d'activité (vs perte de 140 K€ sur 2014/15).
- Alors que son chiffre d'affaires reste quasi stable à 23,1 M€, la perte opérationnelle de PARAMAT s'est amplifiée à -1 M€ (vs -783 K€), une contre-performance qui a conduit le groupe à décider d'un changement radical dans sa stratégie. Dans cette perspective,
  - o Un nouveau Directeur Général sur PARAMAT est opérationnel depuis le mois de septembre ;
  - o Une nouvelle stratégie de réseau a d'ores et déjà été définie autour de ses 3 pôles d'activités spécialisés et organisés en business unit (le MAD, la collectivité et la vente en magasins) accompagnée d'une stratégie digitale avec un site de e-commerce dès 2017 ;
  - o La centralisation des données est pleinement opérationnelle grâce la mise en place de l'ERP.

L'objectif est de retrouver des résultats proches de l'équilibre d'ici la fin de l'exercice 2016/17.

- BIOMAT est en croissance de 13 % pour un chiffre d'affaires de 3,2 M€ et retrouve un résultat positif avant impôts de 60 K€ (vs perte de 118 K€ SUR 2014/15). Par ailleurs, le Groupe confirme avoir signé une lettre d'intention pour le rachat de la SAS FOURES, qui viendra compléter l'offre pour l'équipement hospitalier de BIOMAT et ainsi doubler le chiffre d'affaires de l'activité.
- Enfin, MEDIS SANTE contribue au résultat net global à hauteur de 140 K€.

### **Une situation financière toujours très stable**

Au 31.07.16 les fonds propres s'élèvent à 28,8 M€ pour un endettement financier net de 7,4 M€. Le gearing reste stable à 26%.

A noter, une hausse structurelle mais temporaire du BFR de +1,2 M€, liée à la hausse du poste clients (+1,1 M€) due à un retard de facturation avec la fin de la mise en place de l'ERP chez PARAMAT. Le groupe devrait retrouver un BFR normatif dès le S1 2016/17.

La capacité d'autofinancement s'inscrit à 2,75 M€ comparable à celle du 31 juillet 2015.

### **Des perspectives de développement renforcées**

Sur l'exercice en cours 2016/17, EUROMEDIS GROUPE anticipe une hausse de son chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 4%, hors opérations de croissance externe en cours de finalisation (dont SAS FOURES). EUROMEDIS Groupe n'exclut pas d'autres projets à court et moyen terme, notamment autour de Laboratoires EUROMEDIS sur son cœur de métier.

#### **Marques propres**

Le groupe anticipe un bon 1<sup>er</sup> semestre avec une hausse attendue autour de 7 à 8%.

Les nouvelles gammes de consommables pour les blocs opératoires affichent un franc succès et représentent dorénavant 10% des ventes de l'activité et devrait un nouveau de croissance.

#### **Distribution**

Le groupe anticipe une baisse d'activité chez PARAMAT et BIOMAT sur le 1<sup>er</sup> semestre avant un fort rebond sur le 2<sup>ème</sup> semestre :

- BIOMAT devrait bénéficier sur le 2<sup>nd</sup> semestre de son nouveau marché éclairage avec UNIHA (500 K€ en année pleine sur 3 ans) et jouira de l'impact positif de l'intégration de FOURES, dont la finalisation de l'acquisition est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2017.
- MEDICAL CENTER devrait confirmer le développement de son activité, en particulier sur le S2 avec l'apport de nouvelles gammes (notamment de fauteuils roulants).

- La rupture dans la stratégie PARAMAT, insufflée par le nouveau Directeur Général, ne portera pas ses fruits avant la 2<sup>ème</sup> moitié de l'exercice. Des mesures radicales ont déjà été prises et seront amplifiées. Elles devraient générer en année pleine 500 K€ d'économie. Par ailleurs, la mise en place de l'ERP pleinement opérationnel depuis le début du nouvel exercice, devrait également contribuer à améliorer la performance.

A moyen terme, le groupe maintient son objectif de chiffre d'affaires de 100 M€, avec de nouvelles possibles opérations de croissance externe sur des produits consommables en milieu hospitalier.

#### **Dividende**

Un dividende de 0,09 €/action sera proposé, lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, traduisant la confiance dans les perspectives à venir.

**Pour toute information complémentaire consulter le nouveau site : [www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr)**

**Prochaine Communication : Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2016/17 – mi décembre 2016**

---

EUROMEDIS GROUPE est un acteur majeur de l'industrie des Dispositifs Médicaux et de l'Assistance Médicale à Domicile en France, à travers la conception de produits à usage unique et la vente de produits médicaux et de services associés pour les professionnels de la Santé, les collectivités médicales et les particuliers.

EURONEXT Paris Compartiment C - ISIN FR0000075343 - EMG  
REUTERS : EUMD.PA - BLOOMBERG : EMG:FP  
Jean-Pierre Roturier / Danièle Roturier : 03 44 73 83 60  
Asset Com, Laurence Costes : 01 42 74 66 77



CAVAILLON, le 6 décembre 2016

En 2014, la société NINA S.A.S. (ci-après « NINA »), appartenant au groupe GST Investissements, décide de prendre des positions dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne. Dans ce contexte, NINA a depuis cette date pris une participation significative dans le capital de la société EUROMEDIS GROUPE (ci-après « EUROMEDIS GROUPE » ou « la Société ») dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris - Compartiment C sous le code ISIN FR0000075343 (Mnémonique : EMG).

A ce jour, NINA détient 879.540 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 29,41% du capital de la Société.

NINA souhaite aujourd'hui renforcer sa participation afin notamment de jouer un rôle actif au sein du Conseil de Surveillance. Ainsi, en date du 5 décembre 2016 et conformément à l'article 13 des statuts d'EUROMEDIS GROUPE, NINA a fait une demande expresse auprès d'EUROMEDIS GROUPE afin qu'un droit de vote double soit accordé aux actions qu'elle détient et pour lesquelles elle justifie d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins, représentant à cette date 862.133 actions.

A la suite de l'attribution des droits de vote double et à la date du présent communiqué, NINA détient 879.540 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 1.741.673 droits de vote soit 29,41% du capital de la Société et 41,47% des droits de vote<sup>1</sup>.

Le 6 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du Code de Commerce, NINA a déclaré auprès des services de l'AMF le franchissement à la hausse des seuils de 30% et du tiers en droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE.

En vertu de l'article 234-2 de règlement général de l'AMF, NINA s'est engagée à déposer auprès de l'AMF, dans les meilleurs délais, une Offre Publique d'Achat portant sur la totalité des actions non-détenues par elle, au prix de 7,01 euros par action (coupon de 0,09 euros par action<sup>2</sup> détaché).

Il est précisé que :

- conformément à l'article 261-1, 1) du règlement général de l'AMF, un expert indépendant sera nommé afin de se prononcer sur le caractère équitable du prix qui sera proposé dans le cadre de l'Offre ;
- la réalisation de l'Offre sera soumise à l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence ;
- l'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la société EUROMEDIS GROUPE. La volonté de NINA est d'accompagner la direction dans ses développements et objectifs prioritaires en lui apportant son expérience dans le domaine de la distribution spécialisée ;
- l'Offre ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie par la Société en matière d'emploi ;
- NINA entend continuer à s'appuyer sur les compétences des membres existants du Directoire et confirmer le Président du Directoire dans ses fonctions ;
- NINA entend conserver la présidence actuelle du Conseil de Surveillance mais souhaite obtenir la majorité au sein de celui-ci en demandant à l'assemblée générale des actionnaires d'EUROMEDIS GROUPE la nomination de trois personnes morales issues du groupe GST Investissements au Conseil de Surveillance de la Société afin de refléter la nouvelle composition de l'actionariat ;
- NINA n'envisage pas de procéder à une fusion avec la Société ;
- NINA n'a pas l'intention de demander la radiation des actions du marché réglementé d'Euronext Paris ni de procéder, le cas échéant, à un retrait obligatoire.

CONTACT INVESTISSEURS

Corinne PUISSANT

Tél : +33 (0)1 53 67 36 77

[cpuissant@actus.fr](mailto:cpuissant@actus.fr)

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 2.990.971 actions représentant 4.199.656 droits de vote bruts, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> Montant qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale mixte d'Euromedis Groupe.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 Décembre 2016

## Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2016/2017

M€	2015/2016	2016/2017	Var
<b>CA 1er trim.</b>	<b>17,3</b>	<b>17,2</b>	<b>-</b>
· <i>Marque Propre</i>	10,0	10,7	+7,5%
<i>dont Export</i>	2,0	2,0	+3,5%
· <i>Distribution</i>	7,1	6,2	-11,7%

Le chiffre d'affaires du T1 2016/17 s'établit à 17,2 M€ et reste stable par rapport au T1 2015/16.

- *Produits à Marque Propre (66,3% du CA)* – Le chiffre d'affaires ressort en progression de 7,5% sur la période et s'établit à 10.675 K€. L'Export ressort à 2.001 K€ contre 1.987 K€ sur le T1 15/16 en hausse de 3,5%. A noter la très bonne performance de l'Italie en croissance de 9,5%.
- *Vente/Location (33,7% du CA)* – l'activité s'inscrit, comme anticipée, en recul de 11,7% à 6.222 K€ pénalisée par un fort recul non récurrent chez Biomat de 43% et une baisse de 8,1% pour Paramat – Médical Center.

### Des perspectives de développement ambitieuses

Le 1<sup>er</sup> trimestre conforte les tendances observées à savoir une hausse continue de l'activité Produits à Marque Propres, tandis que l'activité Distribution est en recul avant le fort rebond attendu sur le 2<sup>ème</sup> semestre.

Aussi, EUROMEDIS GROUPE anticipe une hausse de chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 4%, hors opération de croissance externe, pour l'exercice 2016/2017.

Le groupe confirme son objectif de chiffre d'affaires de 100 M€ à horizon 2017/2018, grâce à des opérations de croissance externe ciblées en France et en Europe, dont plusieurs sont en cours de négociation. A ce titre, le groupe indique ne pas avoir donné suite à la prise de contrôle société Masson-Domital faute d'un accord définitif.

Prochaine Communication : Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre 2016/2017 – fin mars 2017

EUROMEDIS GROUPE est un acteur majeur de l'industrie des Dispositifs Médicaux et de l'Assistance Médicale à Domicile en France, à travers la conception de produits à usage unique et la vente de produits médicaux et de services associés pour les professionnels de la Santé, les collectivités médicales et les particuliers.

EURONEXT Paris Compartiment C - ISIN FR0000075343 - EMG  
 REUTERS : EUMD.PA - BLOOMBERG : EMG:FP  
 Pour toute information complémentaire : [www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr)  
 Jean-Pierre Roturier / Danièle Roturier : 03 44 73 83 60  
 Asset Com, Laurence Costes : 01 42 74 66 77

**EMG**  
 LISTED  
 NYSE  
 EURONEXT

**BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ CONTRACTÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DE  
BOURSE GILBERT DUPONT**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société EUROMEDIS GROUPE à la Société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 20 838
  
- Solde en espèces du compte de liquidité : 149 017,77 €

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 26173
  
- Solde en espèces du compte de liquidité : 111 471,06 €

Communiqué de presse

**DEPOT D'UN PROJET DE NOTE EN REPONSE  
AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT INITIE PAR NINA**



Le présent communiqué a été établi par EUROMEDIS GROUPE et diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

**Le projet d'offre publique d'achat, le projet de note d'information et le projet de note en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF.**

**LE CONSEIL DE SURVEILLANCE D'EUROMEDIS GROUPE RECOMMANDE AUX  
ACTIONNAIRES D'APPORTER LEURS TITRES A L'OFFRE NINA**

Neuilly sous Clermont, le 04 janvier 2017

Le projet de note en réponse est disponible sur le site Internet de la société EUROMEDIS GROUPE ([www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr)) ainsi que sur celui l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenue sans frais auprès d'EUROMEDIS GROUPE (ZA de la Tuilerie – 60290 Neuilly sous Clermont).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'EUROMEDIS GROUPE seront déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat, selon les mêmes modalités.

## 1. RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OFFRE

En application de l'article L.433-1 du Code monétaire et financier et conformément au titre III du livre II et en particulier aux dispositions des articles 231-1 et 232-1 du règlement général de l'AMF, NINA, société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 euros, dont le siège social est situé 331 route de courses, 84300 CAVAILLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 799 149 752 (l'« **Initiateur** » ou « **NINA** »), a déposé le 14 décembre 2016 un projet d'Offre Publique d'achat auprès de l'AMF par lequel elle a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de la société EUROMEDIS GROUPE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5.981.942 euros dont le siège social est situé Zone Artisanale de la Tuilerie 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés Beauvais sous le numéro 407 535 517 (« **EUROMEDIS GROUPE** » ou la « **Société** »), d'acquérir la totalité de leurs Actions au prix de 7,01 euros par Action (coupon de 0,09 euros par action<sup>4</sup> détaché) (le « **Prix de l'offre** ») payable exclusivement en numéraire.

Les actions d'EUROMEDIS GROUPE sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000075343 et le mnémonique EMG (les « **Actions** »).

NINA est une société holding de droit français, contrôlée par la société anonyme GST Investissements, elle-même contrôlée par la Famille Tramier. La participation dans le capital d'EUROMEDIS GROUPE constitue le principal actif de NINA.

L'Offre vise la totalité des Actions non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, soit un nombre total maximum de 2.111.431 actions de la Société, représentant 70,59 % du capital, en ce comprises les 25.366 actions auto-détenues par EUROMEDIS GROUPE, et 58,53 % des droits de vote<sup>5</sup>.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par Portzamparc Société de Bourse qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale régie par les articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

En application de l'article 231-9 du règlement général de l'AMF, l'Offre sera caduque si à sa date de clôture, l'Initiateur ne détient pas un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société supérieure à 50 %.

## 2. AVIS MOTIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les Membres du Conseil de Surveillance de la Société se sont réunis le 31 décembre 2016 afin d'examiner le projet d'Offre et pour rendre un avis motivé sur celui-ci, et notamment sur le caractère équitable du prix de 7,01 euros par Action (coupon de 0,09 euros par action détaché) au regard du rapport établi par le Cabinet PAPER AUDIT & CONSEIL, expert indépendant.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des documents suivants :

<sup>4</sup> Montant qui sera proposé à Assemblée générale mixte d'Euromedis Groupe du 26 janvier 2017

<sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant 4 199 656 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

- Le projet de note d'information de l'initiateur, la société NINA, comprenant notamment les motifs de l'Offre, les intentions de l'initiateur, les caractéristiques de l'Offre et les titres visés ;
- Le projet de note en réponse de la Société ;
- Le projet de document reprenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société ;
- Le rapport du Cabinet PAPER AUDIT & CONSEIL, expert indépendant ;

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs pris acte que la procédure d'information-consultation préalable du Comité d'Entreprise sur les opérations envisagées dans le cadre de l'Offre s'est achevée le 27 décembre 2016, le Comité d'Entreprise ayant émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil de Surveillance, au vu de ce qui précède et après discussion, a considéré que :

- le projet d'Offre est conforme à l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés ;
- les conditions financières de l'Offre sont équitables pour les actionnaires.

et a, par conséquent, décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'Offre telle que décrite dans le projet de note d'information et de recommander aux actionnaires d'apporter leurs titres à l'Offre ;
- de ne pas apporter à l'Offre les actions auto-détenues par la Société.

### **3. AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE**

Le projet d'Offre a été soumis à la procédure d'information-consultation du Comité d'Entreprise conformément à la loi.

Le Comité d'Entreprise n'a pas auditionné l'Initiateur ni sollicité l'avis d'un expert et a émis le 27 décembre 2016, à l'unanimité, un avis global positif sur l'opération.

### **4. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT**

En application de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF, le Conseil de Surveillance de la Société a désigné le 07 décembre 2016 le Cabinet PAPER AUDIT & CONSEIL en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre. Il a conclu, dans son rapport en date du 29 décembre 2016 reproduit en intégralité dans le projet de note en réponse, au caractère équitable du prix proposé aux actionnaires dans le cadre de l'Offre.

L'attestation de l'expert indépendant sur le caractère équitable du prix offert est la suivante :

*« Nous avons évalué la valeur de la société EUROMEDIS GROUPE selon les différentes méthodes suivantes : (1) l'actualisation des flux de trésorerie disponible, (2) la référence au cours de bourse et, à titre indicatif, (3) la méthode des comparables boursiers et (4) la référence aux objectifs des analystes financiers.*

*Selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponible, la valeur de la société EUROMEDIS GROUPE ressort à 19,1 millions d'euros, soit une valeur par action égale à*

6,44 euros. Le prix d'offre de 7,01 euros par action EUROMEDIS GROUPE extériorise une prime de 8,9% par rapport à la valeur résultant de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponible.

Selon la référence au cours de bourse du 6 décembre 2016, la valeur de la société EUROMEDIS GROUPE ressort à 17,4 millions d'euros, soit une valeur par action égale à 5,81 euros. Le prix d'offre de 7,01 euros par action EUROMEDIS GROUPE extériorise une prime de 20,7% par rapport à la référence au cours de bourse du 6 décembre 2016.

Selon la référence au cours moyen pondéré par les volumes 6 mois, la valeur de la société EUROMEDIS GROUPE ressort à 17,7 millions d'euros, soit une valeur par action égale à 5,91 euros. Le prix d'offre de 7,01 euros par action EUROMEDIS GROUPE extériorise une prime de 18,6% par rapport à la référence au cours moyen pondéré par les volumes 6 mois. Selon la méthode des comparables boursiers, retenue à titre indicatif, sur la base des multiples d'EBITDA, la valeur de la société EUROMEDIS GROUPE ressort à 24,3 millions d'euros, soit une valeur par action égale à 8,19 euros. Le prix d'offre de 7,01 euros par action EUROMEDIS GROUPE extériorise une décote de 14,4% par rapport à la valeur résultant de la méthode des multiples d'EBITDA.

Selon la méthode des comparables boursiers, retenue à titre indicatif, sur la base des multiples d'EBIT, la valeur de la société EUROMEDIS GROUPE ressort à 21,5 millions d'euros, soit une valeur par action égale à 7,26 euros. Le prix d'offre de 7,01 euros par action EUROMEDIS GROUPE extériorise une décote de 3,4% par rapport à la valeur résultant de la méthode des multiples d'EBIT.

Selon la référence aux objectifs des analystes financiers, la valeur de la société EUROMEDIS GROUPE ressort à 20,8 millions d'euros, soit une valeur par action égale à 7 euros. Le prix d'offre de 7,01 euros par action EUROMEDIS GROUPE extériorise une prime de 0,1% par rapport à la référence aux objectifs des analystes financiers.

La présente Offre permet aux actionnaires minoritaires de bénéficier d'une liquidité immédiate, et ce, à un prix permettant d'extérioriser une prime de plus de 20% par rapport au cours de bourse du 6 décembre 2016.

**Le prix de 7,01 euros par action EUROMEDIS GROUPE proposé pour l'Offre Publique d'Achat envisagée est équitable pour les actionnaires minoritaires. »**

---

EUROMEDIS GROUPE est un acteur majeur de l'industrie des Dispositifs Médicaux et de l'Assistance Médicale à Domicile en France, à travers la conception de produits à usage unique et la vente de produits médicaux et de services associés pour les professionnels de la Santé, les collectivités médicales et les particuliers.

EURONEXT PARIS Compartiment C – ISIN FR0000075343 – EMG  
REUTERS : EUMD.PA – BLOOMBERG : EMG:FP  
Contacts : Jean-Pierre Roturier / Danielle Roturier : 03.44.73.83.60  
[www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr)

*Il est recommandé aux actionnaires et autres investisseurs de prendre connaissance des documents relatifs à l'Offre avant de prendre une quelconque décision relative à l'Offre.*